

Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme (CORA)

A désigner : 2 élus titulaires

Fréquence des réunions : au moins 2 fois par an

Lieu de la réunion : Quimper

Mission :

Il remplace le COPEC (Commission pour la Promotion de l'Egalité des Chances et de la Citoyenneté)
Ce comité constitue une émanation du conseil départemental de prévention de la délinquance, et trouve son origine dans le plan national de mobilisation contre le racisme et l'antisémitisme.

Lieu de partage et d'échanges d'informations entre les différents interlocuteurs locaux, le CORA matérialise l'engagement de l'Etat dans le combat contre le racisme et l'antisémitisme. Néanmoins, le comité est amené à traiter de problématiques plus larges en s'engageant dans la lutte contre toute forme de discriminations et en intégrant des actions de promotion des valeurs de la République.

Désignation AMF 29 :

Titulaire
M. Réza SALAMI <i>Adjoint au Maire de Brest</i>
M. Philippe CALVEZ <i>Adjoint au Maire de Quimper</i>

Mise à jour : 13 octobre 2016